

# L'art de préserver des centres dynamiques

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.** *L'Usam et les communes veulent privilégier la densité.*

PIERRE BESSARD

La gestion de l'espace en Suisse a pris un tournant inhabituel avec l'acceptation du bout des lèvres de l'initiative sur les résidences secondaires en mars dernier, ainsi que le référendum contre la révision controversée de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, jugée contraire à la garantie de la propriété et au développement économique. L'Union suisse des arts et métiers (Usam), à l'origine du référendum, n'entend pas limiter son rôle à celui de l'obstructionnisme contre de mauvais projets de loi: associée à l'Association des communes suisses (ACS), elle a lancé hier un projet de revitalisation des centres des petites villes et des localités. Cela doit aboutir, au printemps prochain, à un guide de mesures stratégiques à l'attention des décideurs communaux. «Il s'agit pour nous d'encourager le plus grand nombre d'entités possibles, quelle que soit leur taille, à se renouveler pour pouvoir initier une dynamique de croissance», a relevé le conseiller national Jean-François Rime (UDC), président de l'Usam. L'idée est aussi de faire bénéficier les localités des expériences réussies, sans réinventer la roue à chaque fois. Concrètement, il s'agira d'intervenir au niveau des plans d'affectation et de prévoir, par exemple, un aménagement local



**JEAN-FRANÇOIS RIME.**  
L'autonomie communale stimule un environnement favorable au développement.

du territoire adéquat, une stratégie en matière d'assainissement des bâtiments, de mobilité ou encore de l'offre commerciale, dans le respect de la précieuse autonomie communale. «A noter qu'il est essentiel d'intégrer tous les acteurs et, cela va sans dire, la population concernée», précise Jean-François Rime. L'objectif est double: densifier la vie dans les centres pour éviter un mitage du territoire, sans sombrer dans les interdictions rigoristes, et stimuler la croissance économique en favorisant la concentration des activités. Dans un délai de quatre ans, l'ambition est de soutenir les efforts de revitalisation des centres d'au moins vingt villes et localités. L'Usam et l'ACS partent du constat que dans de nombreuses communes, les centres ont fortement perdu en attractivité. Les raisons en sont nombreuses: l'urbanisation en périphérie des villages, la protection restrictive des monuments historiques et du patrimoine architectural qui empêche les transformations, le morcellement des propriétés ou encore les possibilités insuffisantes de parking. Cela

se traduit par une sorte de cercle vicieux social, observe le conseiller aux Etats Hannes German (UDC), président de l'ACS: «L'installation des jeunes et des familles en périphérie et le vieillissement excessif des centres se traduisent par une hausse des coûts d'infrastructure pour les communes, car elles doivent transférer de plus en plus d'activités sociales et culturelles vers la périphérie.»

Le commerce de détail et les artisans font précisément partie des principaux vecteurs de l'attractivité des centres. La multiplication des zones commerciales et artisanales à l'extérieur des localités renforcent dès lors la tendance de dévalorisation. A Belmont-sur-Lausanne, par exemple, il aura fallu attendre près de quinze ans pour voir des commerces s'installer dans la galerie marchande construite dans le nouveau centre, explique le syndic, Gustave Muheim. La restauration du centre historique n'a pu se concrétiser que récemment. Le projet de l'Usam et de l'ACS consistera à identifier les bonnes stratégies pour éviter ce syndrome de la cité-dortoir, favoriser la création d'emplois, la rentabilité des commerces et l'attrait de l'immobilier. ■

**LES EFFORTS DE REVITALISATION DES CENTRES D'AU MOINS VINGT LOCALITÉS DOIVENT ÊTRE SOUTENUS DANS UN DÉLAI DE QUATRE ANS.**